

Note interprofessionnelle relative au calcul des indices de coûts de production des productions animales réunionnaises

Janvier 2023

1. Contexte

Les filières animales de La Réunion sont organisées en **interprofessions reconnues en droit français et européen, l'ARIBEV** (Association Réunionnaise Interprofessionnelle du Bétail et de la Viande) et **l'ARIV** (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille et du lapin).

Ces interprofessions couvrent le **secteur de la viande bovine, de la viande porcine, du lait, de la viande de volaille et de la viande de lapin**. Les fournisseurs membres de ces deux interprofessions qui commercialisent les produits des exploitations réunionnaises sont :

- La Sica Viande Pays pour les viandes de porc et bovine locales
- La Sicarevia pour la viande bovine locale
- Les outils CILAM et SORELAIT pour les produits laitiers constitués pour partie de lait local
- Les outils Eleveurs Duchemann et Grondin et l'Abattoir de Grand Coude pour la viande de volaille locale
- La Coopérative des Producteurs de Lapins pour la viande de lapin locale

L'ensemble des membres et familles professionnelles qui composent ces deux interprofessions accompagnent et poursuivent un objectif de développement socio-économique et territorial au travers de l'élevage local. Ainsi, une de leurs priorités repose sur le maintien d'un prix de reprise, stable tout au long de l'année, permettant un développement pérenne des élevages réunionnais.

La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire du 30 octobre 2018, faisant suite aux Etats Généraux de l'Alimentation, prévoit la prise en compte d'indicateurs dans les critères et modalités de détermination du prix figurant dans les contrats et accords-cadres. Les indicateurs à prendre en compte sont ainsi définis dans l'article L631-24 :

- un ou plusieurs indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts,
- un ou plusieurs indicateurs relatifs aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix,
- ainsi qu'un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges.

Dans le cadre de ses missions et conformément aux dispositions introduites dans le code rural à l'article L631-24, l'ARIBEV-ARIV prévoit d'élaborer et de diffuser des indicateurs, qui servent d'indicateurs de référence.

Les organisations professionnelles membres de l'ARIBEV-ARIV ont défini la méthodologie de calcul des indicateurs pertinents de coûts de production en agriculture qui seront élaborés et diffusés semestriellement par l'interprofession. Pour les filières animales de La Réunion, les deux interprofessions ont retenu des indices de consommation semestriels et un indice de cout de production annuel.

2. Présentation des indicateurs

a. Ferme de référence interprofessionnelle : rôle, fonctionnement et mise à jour

Chacune des filières est dotée d'une ferme de référence interprofessionnelle, qui constitue un objectif de production par filière pour atteindre le revenu objectif interprofessionnel, soit 29 000€/ETP.

Ces fermes de référence sont construites dans une optique de maintien de l'emploi agricole, avec des dimensions raisonnées à 38 truies pour le porc, 600m² de bâtiment pour la volaille, 50 vaches allaitantes pour l'élevage naisseur, 45 vaches laitières, 176 cages-mères pour le lapin.

Les paramètres techniques de ces fermes (productivité, mortalité, indices de consommation) sont des paramètres objectifs proposés par les coopératives confirmés dans le cadre des réseaux de référence (Chambre d'Agriculture de La Réunion). Le prix de vente des produits correspond aux grilles de prix des coopératives. Les charges sont calculées suivant les quantités d'intrants correspondant aux paramètres techniques fixés, avec des prix unitaires correspondant au prix fourni par la coopérative pour la partie approvisionnement, sur base des factures émises par les différents fournisseurs. Les données complémentaires sont issues des cas-types publiés chaque année pour chaque filière par la Chambre d'Agriculture sur la base de ses réseaux d'éleveurs.

Chaque année, ces fermes de références mises à jour par les coopératives, et confirmées par les données des réseaux de référence sont validées par l'ensemble des familles interprofessionnelles, afin de s'assurer collectivement que la conjoncture de l'année écoulée est bien prise en compte dans les coûts de production de chaque filière.

b. Présentation des indicateurs de coût de production interprofessionnels

Afin de garantir la bonne harmonisation des indicateurs de coût de production publiés et leur veracité, les membres de l'interprofession ont fait le choix de se baser sur les fermes de référence interprofessionnelles.

Ainsi, l'interprofession publie 4 indices de consommations en base 100 au premier semestre 2023 et un indice de coût de production mis à jour en fin d'année.

	1S23	2S23
Indice du coût alimentaire hors modulation	100	
Indice du coût de l'énergie et des petits consommables	100	
Indice du coût des produits sanitaires et d'hygiène	100	
Indice du coût des amortissements et des frais financiers	100	
Indice du coût de production	100	

i. Calcul

Tous les indices sont mis à jour à partir des données fermes de référence. Le détail de la répartition des différents postes dans les indices est présenté en annexe pour chaque filière. L'année de référence est le premier semestre 2023, basé sur les données du deuxième semestre 2022.

Indice du coût alimentaire :

$$I_{AI} = \frac{\text{coût alimentaire hors modulation année } n}{\text{coût alimentaire hors modulation année de référence}}$$

Indice du coût de l'énergie et des petits consommables :

$$I_E = \frac{\text{coût énergie et petits consommables année } n}{\text{coût énergie et petits consommables année de référence}}$$

Indice du coût des produits sanitaires et d'hygiène :

$$I_S = \frac{\text{coût des produits sanitaires et d'hygiène année } n}{\text{coût des produits sanitaires et d'hygiène année de référence}}$$

Indice du coût des amortissements et des frais financiers :

$$I_A = \frac{\text{coût des amortissements et des frais financiers année } n}{\text{coût des amortissements et des frais financiers année de référence}}$$

Indice du coût de production :

$$I_{CP} = \frac{\text{ensemble des charges opérationnelles, fixes et supplétives année } n}{\text{ensemble des charges opérationnelles, fixes et supplétives année de référence}}$$

ii. Méthode et fréquence d'actualisation

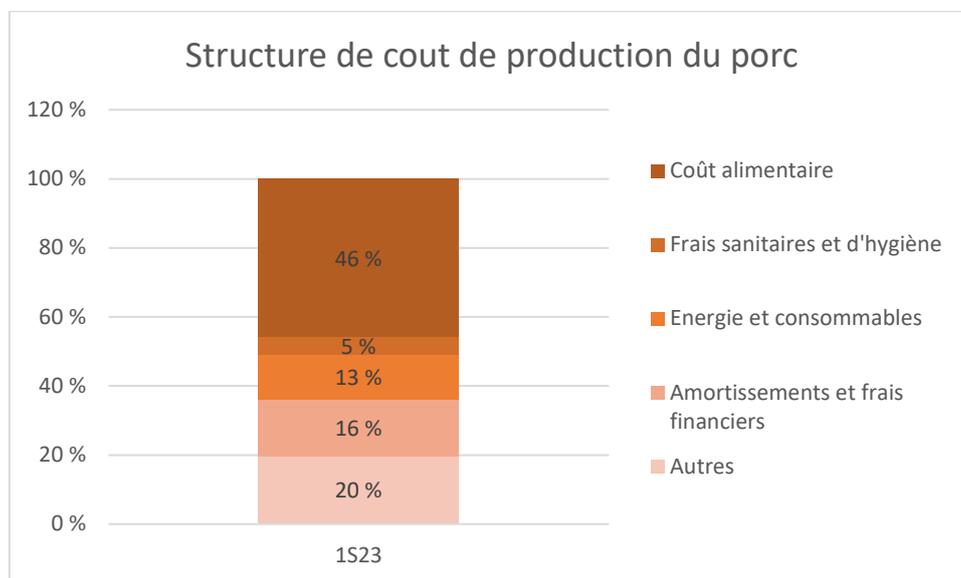
Chaque semestre, les coopératives communiquent leurs données sur l'évolution du poste alimentaire, d'après les données de facturation du provendier, et des fournitures facturées aux éleveurs.

En fin d'année, l'interprofession valide les fermes de référence transmises par les coopératives mises à jour d'après les données précédentes et les cas-type de la Chambre d'agriculture de La Réunion. Ces fermes de référence permettent **d'actualiser l'indice de coût de production chaque année**. Cet indice de coût de production est bien constitué des 4 indices de consommation pré-identifiés auxquels s'ajoutent les autres postes de charges.

3. Détail des indicateurs par filière

a. Filière porcine

La structure du coût de production pour l'année de référence est présentée en Figure 1.



Les indices sont calculés en prenant en compte les postes de la ferme de référence, ainsi répartis :

Indice	Charges contributrices	Contribution au cout de production
Coût alimentaire	Aliment	46%
Energie et petits consommables	Autres charges / services soit : Eau, électricité, combustibles, travaux et entretien, petit équipement	13%
Sanitaire & hygiène	Frais d'élevage soit : Produits vétérinaires Echographie Collecte DASRI	5%
Amortissements et frais financiers	Dotations aux amortissements Charges financières	16%
Coût de production	Charges citées précédemment + Impôts et taxes, cotisations sociales, achat de reproducteurs, main d'œuvre, primes assurance, rémunération d'intermédiaires comptables, communication, doses d'insémination	

*Le poste frais d'élevage correspond à la somme des postes doses d'insémination ; produits vétérinaires ; échographie ; collecte DASRI

NB : Il s'agit de données rapportées au kg_c de porc charcutier vendu.

Fréquence de publication

Publication semestrielle : réévaluation des indices selon les données communiquées par la coopérative.

Publication annuelle : réévaluation des 4 indices et des charges complémentaires constituant 100% du coût de production, publiés pour le premier semestre de chaque année sur la base des données du second semestre.

Publication au 28 février pour l'année de référence 1S23

	1S23
Indice du coût alimentaire	100
Indice sanitaire	100
Indice énergie	100
Indice amortissements	100
Indice du coût de production	98